



La VAE, comment ?

Vous souhaitez valider votre expérience
par un diplôme ou titre du Ministère en charge de l'Agriculture

- Afin :
- d'être informé(e) des modalités d'inscription et de validation
 - de préciser et de confirmer le diplôme visé,
 - de retirer un dossier d'inscription,
 - d'obtenir des précisions complémentaires,

Vous êtes invité(e) à contacter l'un des sites d'accueil suivants :

22	EPL de Caulnes	Eric Menoret	Caulnes	eric.menoret@educagri.fr	02 96 83 92 68
	LEAP Restmeur	Géraldine Rodeiron	Pabu	geraldine.rodeiron@cneap.fr	02 96 43 70 71
	Chambre Régionale de l'Agriculture	Alexandra Simon	Plerin	alexandra.simon@bretagne.chambagri.fr	06 43 15 18 49
29	EPL CMK 29	Viviane Guyomard	Hanvec	viviane.guyomard@educagri.fr	02 98 20 00 08
	Chambre Régionale de l'Agriculture	Hugues Delahaye		hugues.delahaye@educagri.fr	
35	EPL Theodore Monod	Denis Amice	Combours	denis.amice@educagri.fr	02 99 73 05 27
		Agnes Jehannin		agnes.jehannin@educagri.fr	
		Gilles Coatanea		gilles.coatanea@educagri.fr	
		Jérôme Griffiths		jerome.griffiths@educagri.fr	
	ISSAT Redon	Levy Kodja	Le Rheu	levy.kodja@educagri.fr	02 99 60 87 77
		Chantal Rouillard	Redon	chantal.rouillard@issat.cneap.fr	02 99 71 11 00
Brigitte Hercouet	brigitte.hercouet@issat.cneap.fr				
Chambre Régionale de l'Agriculture	Frédéric Maillard	Rennes	frederic.maillard@bretagne.chambagri.fr	06 08 30 93 65	
56	LEAP Kerplouz	Patricia Seraine	Auray	patricia.seraine@kerplouz.com	02 97 24 34 46
	LEAP Ker Anna	Karine Lino	Kervignac	karine.lino@keranna.cneap.fr	02 97 02 11 20
		Christelle Davy		christelle.davy@keranna.cneap.fr	
	Chambre Régionale de l'Agriculture	Stéphanie Bedin	Hennebont	stephanie.bedin@bretagne.chambagri.fr	06 07 65 69 92
EPL Le Gros Chêne	Isabelle Legrand	Pontivy	isabelle.legrand@educagri.fr	02 97 25 20 19	
	Annabelle Evanno	Hennebont	annabelle.evanno@educagri.fr	02 97 36 23 40	

La Validation des Acquis
de l'Expérience

Au service de l'emploi
et des métiers ...

... pour votre
projet professionnel.



La VAE, c'est quoi ?

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme ou certification professionnelle, en faisant valider ses expériences, professionnelles, sociales ou de formation, bénévoles ou salariées, sans avoir à suivre un cursus de formation.

Au ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation, la démarche VAE comprend, après une phase de recevabilité, la rédaction d'un dossier de validation et un entretien avec un jury.

La VAE, pour qui ?

Toute personne en emploi ou en demande d'emploi ayant au moins une année d'activité, continue ou non, peut s'engager dans la démarche VAE pour obtenir un diplôme en lien avec ses expériences en cours ou passées.

Vers un diplôme ou des blocs de compétences

A l'issue de l'entretien avec le jury, vous pouvez obtenir le diplôme, des blocs de compétences...

Quels sont les diplômes professionnels délivrés par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation ?

- CAPa : Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole
- BPA : Brevet Professionnel Agricole
- BP : Brevet Professionnel
- Bac Pro : Baccalauréat Professionnel
- BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole
- CS : Certificat de Spécialisation

Les filières professionnelles



Productions agricoles, forestière, aquacole et de la mer



Transformation et commercialisation de ces productions



Industrie agroalimentaire et alimentation, industries liées à l'agriculture



Santé et protection animale et végétale, hygiène, qualité et sécurité de l'alimentation



Aménagement, développement, gestion et protection de l'espace rural, de la forêt, de l'eau, des milieux naturels et du paysage



Services aux personnes et aux territoires

En savoir plus...



sur les diplômes du ministère en charge de l'agriculture
<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire>



sur la démarche VAE au ministère en charge de l'agriculture
<https://chlorofil.fr/vae>



sur la VAE en général :
<http://www.vae.gouv.fr/>